

Ministry of Education
Transfer Payments and
Financial Reporting Branch

21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: (416) 325-2034
Fax: (416) 325-2007
Email: Andrew.Davis@ontario.ca

Ministère de l'Éducation
Direction des paiements de transfert
et des rapports financiers

21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél. : (416) 325-2034
Télééc.: (416) 325-2007
Courriel: Andrew.Davis@ontario.ca



2010: SB48

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES: Administratrices et administrateurs des affaires
Administrations scolaires relevant de l'article 68

EXPÉDITEUR: Andrew Davis
Directeur
Paiement de transferts et rapports financiers

DATE: Le 19 octobre 2010

OBJET: Formulaire des états financiers de 2009-2010 pour les
administrations scolaires relevant de l'article 68

Formulaires pour les états financiers 2009-2010

Il me fait grandement plaisir de vous informer que les formulaires pour les états financiers de 2009-2010 ainsi que les guides et les directives connexes pour les administrations scolaires relevant de l'article 68 sont maintenant accessibles. Cette année les formulaires pour les états financiers ont été mis à jour pour refléter les modifications relatives à la mise en œuvre des dispositions de l'Acte concernant la responsabilité financières et le rapportage des Immobilisations corporelles.

Les formulaires en format Excel ainsi que les instructions pour vous aidez à les détailler se trouvent sur le site extranet du Ministère au <http://faab.edu.gov.on.ca>; Veuillez cliquer sur le lien États financiers sur la page d'accueil.

Comme les années précédentes, les informations présentées en annexe et les assurances de vérification devront être conformes aux exigences présentées dans les manuels de l'ICCA.

Remise des états financiers

Les administrations scolaires relevant de l'article 68 doivent remettre au plus tard le 15 décembre 2010 le fichier électronique de leurs états financiers à l'adresse de courriel ministérielle suivante:
financials.edu@ontario.ca

Lorsque la version électronique des notes relatives aux états financiers existe, elle doit être envoyée aux agents financiers du ministère.

Les administrations scolaires relevant de l'article 68 doivent aussi transmettre deux copies signées des versions imprimées des états financiers, du rapport de vérification et des notes annexées aux états financiers à la personne et à l'adresse suivantes :

M^{me} Diane Strumila
Directrice de projet, Service des subventions
Direction du paiement de transferts et des rapports financiers
21^e étage, édifice Mowat, 900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2

Remises tardives

Il est essentiel que les comités soumettent leurs renseignements avant la date limite prévue afin que le rapport provisoire pour le budget provincial soit rédigé.

Des pénalités pourraient être mises en place et le flux de trésorerie habituel d'un conseil pourrait être réduit de 50 % si le conseil n'a pas remis ses états financiers avant la date limite du 15 décembre 2010. Jusqu'à ce que le document soit entre les mains du Ministère, ce dernier reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans les paiements mensuels le montant total retenu jusqu'à ce moment-là.

Renseignements

Si vous avez des questions portant les formulaires pour les états financiers, veuillez vous adresser à votre agent des finances au Ministère, Emily Wells, au (416) 326-1155 ou emily.wells@ontario.ca.



Andrew Davis